

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 mars 2015

La séance est ouverte à 20h00 mn le 12 mars 2015 en présence de Monsieur le Maire, avec :

Mmes et Mrs : BARRIERE L. DOUYER L., FOUCHER Y., LAGEAT J., LAMARGOT P., LETOUX F., MARQUET D., MOREAU S., PEYROT C., BARRAUD G., CHASSARD J., DUVIVIER A.,

Absent:

- Mr GRAND Quentin (procuration non valable)
- Mme TANDEAU DE MARSAC (procuration Mme DUVIVIER Annie)

Secrétaire de séance : LAMARGOT Philippe. Secrétaire Adjointe : DOUYER Lydia

Après lecture du PV par Mr BARRIERE Laurent de la dernière séance, celui-ci a été adopté à l'unanimité.

1-Approbation des comptes administratifs assainissement et communal.

- Présentation du Compte Administratif Communal.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur le Premier Adjoint afin que celui-ci donne lecture du Compte Administratif Communal.

Après en avoir fait la présentation :

- au niveau du chapitre pour la section fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec reprise des résultats de l'exercice N-1 et avec la présentation des RAR,
-

Monsieur le Premier Adjoint demande au Conseil Municipal de valider les résultats de l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Administratif Communal tel que présenté par Monsieur le Premier Adjoint.

Après délibération : 13 voix pour. 00 abs. 00 contre.

- Présentation du Compte Administratif Assainissement.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur le Premier Adjoint afin que celui-ci donne lecture du Compte administratif Assainissement.

Après en avoir fait la présentation :

- au niveau du chapitre pour la section fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec reprise des résultats de l'exercice N-1 et avec la présentation des RAR,

Monsieur le Premier Adjoint demande au Conseil Municipal de valider les résultats de l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Administratif Assainissement tel que présenté par Monsieur le Premier Adjoint.
(Voir document)

Après délibération : 13 voix pour. 00 abs. 00 contre.

2- Approbation des comptes de gestion dressés par Mme le receveur municipal

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2014 par Madame le Receveur Municipal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Après délibération : 13 voix pour. 00 abs. 00 contre.

3. LOCATIONS SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les conditions de locations de la salle polyvalente applicables à ce jour:

- il n'y a pas de location de la salle St Antoine, en soirée pour une fête avec musique.
- toute location en journée avec musique s'arrête au plus tard à 22 h 00.
- la Commune se réserve la possibilité d'organiser au maximum 4 soirées festives avec musique, pour un évènement d'intérêt général concernant tous les habitants de la Commune.

Après discussion, Monsieur le Maire propose à son Conseil, de ne pas reconduire cette délibération.

En effet cette délibération reprend l'arrêté préfectoral du 29 janvier 1993 donc n'est pas nécessaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de ne pas reconduire cette délibération relative à la location de la salle polyvalente.

Après délibération : 13 voix pour. 00 abs. 00 contre.

4-. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE – FERMETURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE et MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 28 février 2014, le Conseil Municipal avait approuvé le tableau des emplois permanents du personnel à compter du 01 mars 2014.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

- Vu les Décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

- Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal:

DECIDENT de créer à compter du 15 mars 2015 un emploi d'adjoint technique de première classe catégorie C, à temps complet soit 35/35ème hebdomadaire de travail ;

APPROUVENT la fermeture du poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet soit 35/35ème à partir du 15 mars 2015;

APPROUVENT le tableau des effectifs de la commune à compter du 15 mars 2015 (voir document).

Après délibération : 13 voix pour. 00 abs. 00 contre.

5- CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SEHV.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les modalités d'intervention du Syndicat, Energies Haute-Vienne dans le cadre de l'opération d'éclairage public du « Le Bourg, rue du Grand Rouvre, rue Michel JOURDE, chemin du lavoir » **deuxième tranche**

Il s'agit de permettre à Monsieur le Maire de signer les conventions de désignation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'éclairage public

Compte tenu des modifications apportées au projet initial (deuxième tranche).

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer sur l'opportunité de confier les études et de désigner comme maître d'ouvrage des travaux d'éclairage public le Syndicat, Energies Haute-Vienne concernant l'opération « Le Bourg, rue du Grand Rouvre, rue Michel JOURDE, chemin du lavoir » et de bien vouloir l'autoriser à signer les documents nécessaires à l'aboutissement du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de confier les études et DESIGNER comme maître d'ouvrage des travaux le Syndicat, Energies Haute-Vienne concernant l'opération « Le Bourg, rue du Grand Rouvre, rue Michel JOURDE, chemin du lavoir » ;

MANDATE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement du projet.

Après délibération : 13 voix pour. 00 abs. 00 contre.

6-Questions Diverses.

- Tableau pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015.
- PCS (Plan Communal de sauvegarde). Mr MARQUET nous informe que le plan est en cours d'élaboration ; Troisième réunion avec la DDT le 30 mars 2015
- Mr le MAIRE nous informe qu'il est nécessaire de déposer en préfecture avant le 27 septembre 2015 un agenda programmé par ERP (Etablissement Recevant du Public) pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux.
- Mr MARQUET, nous informe que le bureau de l'agence postale va être refait. la prise en charge financière est assurée par la poste. (fin mai) .Fermeture d'une journée, le 28 mai. 2015
- Désignation des scrutateurs pour les élections départementale du 22 mars :

MR BARRAUD Gérard et Mr LAMARGOT Philippe.

- Mr FOUCHER nous informe que la journée : plantation d'une haie bocagère a eu un beau succès

Ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h45mn